

BUREAU DE SANTE.

Mariages.

Naissances.

Décès.

Inscrites dans les derniers 24 heures.

MARIAGES.

John B. Brooks à Cora S. Covell; Alf Turnbull à Edna S. Vance; Ernest Jolly à Carmen Meilleur; Chas. Haue à Rosa Pons; Edw. Willmer à Marguerite E. Bousard; Alex. P. Pugh à Lea Callaway; Chas. Adams à Opelia Matinson; Austin Hubbard à Bella Jones; Albert Irving à Daisy Thornton; Paul J. Leche à Marian L. Smith; Thos. J. Henderson à Florence Norvell; Geo. L. Bienville à Eulalie Flory; Peter F. Welsh à Ellen E. Mackey; Wm. E. O'Neil à Ida A. Maranga; Jas. S. Theban à Louise J. Duff; Sam. G. L. Theban à Sarah Schulmann; Isiah Bentley à Mattie V. Morris; Jacob Koppel à Bertha Landry; Thos. Montgomery à Félicie Hippolite; Frank A. Fitzgerald à Léontine Burbank.

NAISSANCES.

Mmes Stephen E. Mozler, un garçon; John Gilmore, un garçon; C. C. Nifling, une fille; M. N. Rossbach, une fille; Wm. McWhorter, un garçon; Chas. J. O'Neil, une fille.

DECES.

Chas. G. Paul, 6 mois, 5519 Magazine; Madeleine Carliotta, 2 ans, 1402 Champs Elysées; Thos. McMillen, 78 ans, 1301 Berville; John Corran, 59 ans, 229 Gravier; Wm. Elliot Stephenson, 61 mois, 416 Nashville; Gladys A. Monaghan, 3 ans, 411 Esplanade; Virginia Howard, 21 ans, 3507 Freret; Thérèse M. Revole, 5 jours, 2127 Espagne; James Victor, 10 jours, Algier; Lucy Smith, 59 ans, McDevallville.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Léon Baudéan vs James M. Conner, procès exécutif de \$1,400. L'Etat de la Louisiane ex-rel Sam. Deissmer vs J. Rosenberg Co., mandamus. Bert J. Schneider vs Mme Jane E. Fritchett, action en recouvrement de \$235.10 sur un compte courant. Demande d'émancipation: Lucy Campbell. Vye R. B. Benton vs Patricia Parrilla et al., procès exécutif de \$1,000. Mme M. Doye vs son époux, séparation de corps et de biens. Successions ouvertes: Lee A. Snowden, Rachael Beauford, Peter Tomeny.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITE.

JUGE A. M. AUCOIN. Comparutions: J. Armstead, Julia Armstead, Hy V. Killian, actes de violence. En jugement: Wm. Kane Ewing, actes de violence; M. E. Ganepff, larcin. Affaire abandonnée: Ezoo Milne, actes de violence.

Ventes inscrites au bureau d'adjudications.

Albert Bazile et als à I. C. Bazile, 4 terrains, London Ave., Miro, Toussaint, N. O., \$500. Vye J. N. Mazerat à A. P. J. Ségassie, 15 terrains, London Ave., N. O. Treasure, Benefit, \$3,885. F. A. Ledet à Security B. and L. Assn., St. Charles, Cllo. Erato, Carondelet et St. Louis. J. D. Smith à Dr. A. B. Jannerell, Terrain, Carondelet, Baronne, Thibau, Erato, \$2,300.

moment même où Lucien, passant devant Mariette, poussait la porte des bureaux.

Mariette! Mariette! appela Milou. La jeune femme se retourna, ébahie, et elle vit, vivant, courant derrière elle, celui qu'elle croyait mort. Mille superstitions, mille terreurs tourbillonnaient en son esprit dans sa pauvre tête; il lui semblait que quelque chose se brisait dans sa poitrine; elle porta la main sur son cœur et tomba évanouie! Lucien était entré délibérément, était allé vers au guichet pour demander M. Lorber et avant d'interroger l'employé, s'était machinalement retourné pour sourire à Mariette. Mariette n'était plus derrière lui. D'un regard rapide, il avait embrassé la grande salle. Il y avait bien une vingtaine de chaises, mais trois femmes seulement, toutes assez loto de Lucien. Deux étaient vieilles. La troisième, jeune, grande, brune, avait en quelque sorte attiré la pensée et la marche de Lucien. Il était venu vers elle, rapide et inquiet, car, malgré tout, il lui semblait bien que ce n'était point Mariette. Arrivé à peu de distance, il ne put plus douter, c'était une inconnue. Malgré l'invraisemblance de

Mille C. Sivori à Eug. Joubert, terrain aux Petits Bois, sur les bords du Lac, \$75.

M. Gerlinger à Mme P. Barbazon, terrain, Clay, Dupré, D'Abadie et Aubry, \$400.

Chas. G. Durel et al à Enrico P. Villani, terrain, Carondelet, Baronne, Thibau, Erato, \$3,800.

Mlle Annie Scott à la ville de la Nouvelle-Orléans, terrain, St. Claude, Mandeville, Espagne et Rempart, \$3,000.

Hy G. Busing et als à la même, terrain et portion, St. Claude, Rempart, Mandeville et Espagne, \$3,500.

FAITS DIVERS.

Un nouveau service de navigation sur le fleuve.

M. George P. Thompson, président de l'Association des Epicieris en Gros, a annoncé hier que cette organisation approuvait l'établissement d'une ligne de vapeurs entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg et lui assurait son concours. Les principaux négociants de la ville ont annoncé qu'ils supporteraient le nouveau service et qu'ils enverraient autant que possible leurs marchandises par voie de fleuve. Le nouveau service Nouvelle-Orléans-Vicksburg et points intermédiaires sera inauguré le 6 juillet.

La location du West End.

Une conférence sera tenue dans un jour ou deux entre le maire Behrman, l'avocat de ville Moore et M. McCloskey, président de la New Orleans Railway Company, pour régler définitivement, si possible, la question de la location du West End.

Le maire Behrman a déclaré hier qu'il ne tenait pas pour le présent à discuter cette question, mais que tout permettrait de prévoir qu'une entente interviendrait entre la ville et la compagnie des tramways.

Décision rendue par le juge King.

Le juge Fred D. King, de la Cour civile de District, a rendu hier sa décision dans le procès en dommages intenté par la Crescent City Slaughter House Company Ltd. à la General Contracting Company.

La Cour a rendu son jugement en faveur de la compagnie demanderesse et a mis les frais du procès à la charge de la General Contracting Co.

Le 26 mai dernier un charretier de la Crescent City Slaughter House Co. passait dans la rue Dryades lorsqu'il arriva à l'angle de Calliope un des mulets tomba dans une excavation qui n'était marquée par aucun signal ni lumière. L'animal, grièvement blessé, avait dû être abattu.

Estimant que l'accident était dû à la négligence des entrepreneurs, un procès leur avait été intenté pour obtenir compensation de la perte du mulet.

Testament homologué.

Le testament de Dan K. Harvey a été homologué hier matin à la cour civile de district, Division A. Par ce document, daté du 19 octobre 1908, le testateur légua à Louis Lourey une somme de 2,000 dollars, en compensation des prêts qu'il avait à diverses reprises consentis au défunt.

Thomas P. Taquino est nommé exécuteur testamentaire sans caution.

Fernandez est mis en accusation.

Le Grand Jury fédéral a rendu hier matin une mise en accusation contre Manuel Fernandez, le jeune cubain arrêté ces jours derniers alors qu'il tentait de mettre en circulation de faux billets de banque américains. Deux chefs d'accusation ont été relevés contre Fernandez, lequel comparaitra prochainement devant la Cour Fédérale de District.

Agents réprimandés.

Le sergent George Strobel, les capotains Hatfield et Anderson, les agents Anselmi et Jacobs, tous du cinquième precinct, ont été réprimandés hier par l'inspecteur de police O'Connor et condamnés à la perte de cinq jours de salaires chacun, à la suite de l'évasion du nègre Jim Brown qui le 5 juin dernier avait été incarcéré dans le poste de ce precinct.

Le pont du Bayou St-Jean.

L'ingénieur de la ville, M. Hardee, et le commissaire des travaux publics, M. Smith, ont inspecté, hier matin, le ponton installé temporairement sur le bayou St-Jean pour assurer la circulation des piétons.

Il est probable, à la suite des critiques qui se sont élevées ces jours derniers, que certaines réparations visant à l'éclaircissement de ce ponton seront effectuées.

BLESSURE.

Ralph Redic, un nègre, est arrivé à la Nouvelle-Orléans, hier soir, pour se faire soigner à l'hôpital. Il souffre d'une blessure à l'abdomen, requise dans un accident à Baldwin, Lae.

Arrivée du "J. L. Luckenbach".

Le vapeur "J. L. Luckenbach" de la Philadelphia and Gulf Steamship Company, qui est arrivé mercredi soir dans le fleuve, s'est amarré hier matin au quai du "Picayune" et a immédiatement commencé le déchargement de sa cargaison.

Ce navire qui inaugure un nouveau service entre Philadelphie et la Nouvelle-Orléans a été visité dans le courant de la journée par les membres de plusieurs organisations commerciales de notre ville, qui ont pu constater l'état de la Nouvelle-Orléans.

Le "J. L. Luckenbach" est un navire de fort tonnage. Il portait auparavant le nom de "Saale" et appartenait au Nord-Deux-Siciles Lloyd.

Lors de l'incendie des quais d'Hoboken ce navire avait été grandement endommagé par les flammes et après avoir subi les réparations nécessaires avait été vendu à une compagnie américaine.

A l'occasion de sa première arrivée à la Nouvelle-Orléans, une réception sera donnée à bord vendredi soir.

LES CHEFS DU CHEMIN DE FER URBAIN FAVORISENT L'EMISSION DE NOUVEAUX BONS.

Ce qui enlèvera aux actionnaires la poids de fortes dépenses et permettra l'augmentation et l'amélioration de la valeur de leurs placements.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET DE L'ECLAIRAGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, Lae., 8 Juin 1909. AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET DE L'ECLAIRAGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les Directeurs de la Compagnie du Chemin de fer et d'Eclairage de la Nouvelle-Orléans soumettent l'exposé suivant à la considération de leurs actionnaires:

Le Conseil de Direction juge essentiellement nécessaire d'élargir les plans financiers de la Compagnie, surtout en égard au fait que des extensions, des améliorations sont impérieuses. Nous sommes d'avis que ces travaux ne doivent pas se faire au frais de l'actionnaire, et devraient être au compte du capital ou d'une émission additionnelle de bons.

Premièrement. La Compagnie est capitalisée à trente millions de dollars (\$30,000,000), dix millions desquels sont des actions "préférées", "non-amortissables", et vingt millions d'actions communes. Ces actions constituent le fonds capital entier de la compagnie, et l'émission de bons proposée d'aucune façon n'augmentera le fonds-capital.

Deuxièmement. L'émission de bons proposée cinquante millions de dollars (\$50,000,000) doit être soumise à des limitations et des restrictions imposées par le Conseil de Direction, comme il est compris dans la résolution adoptée par le Conseil de Direction et autrement, laquelle résolution est ainsi conçue:

"Attendu que les Directeurs de cette Compagnie ont appelé une assemblée des actionnaires de cette compagnie pour approuver l'émission autorisée de \$50,000,000 de bons de quarante ans premiers et rachetant 5 pour cent, bons hypothécaires dont \$30,000,000 doivent être mis de côté pour racheter des obligations existantes et \$20,000,000 devant être dépensés selon les besoins de la compagnie, soigneusement restreints, à savoir:

IL EST RESOLU que c'est l'opinion du Conseil que si une telle émission est approuvée par les actionnaires, suffisamment de bons pourront être émis et vendus pour racheter et payer \$1,226,000.00 de bons de 6 pour cent. Les billets "Gold Debenture" de la compagnie le 1er Novembre prochain, si, selon l'avis du Bureau, il est considéré sage de le faire, et tous les autres bons à émettre pour des objets d'extensions, d'améliorations de la propriété de la compagnie ne seront émis que pour 15 pour cent du coût de ces améliorations et extensions.

L'objet de cette résolution est de limiter autant que possible l'émission de bons additionnels sur la propriété de la compagnie et de restreindre soigneusement cette émission.

Les \$1,226,000 de billets actuels de debenture, et le rachat de ces billets par l'émission proposée de bons, d'aucune façon n'augmenteront la dette de la compagnie.

Troisièmement. La résolution qui précède déclare que 75 pour cent du coût des améliorations et des extensions seront payés des produits de la vente de bons. En égard au présent et rapide agrandissement anticipé de la ville, il serait impossible de faire de telles améliorations et extensions, et de faire face aux obligations des franchises de la Compagnie (même s'ils étaient suffisants), et en même temps se montrer juste à l'égard des actionnaires. Le très grand pavage que doit bientôt faire la ville de la Nouvelle-Orléans imposera de nouvelles et fortes obligations d'un caractère permanent. Le Conseil ne croit pas que les actionnaires des prochaines années doivent supporter toute la dépense de ces travaux qu'il sera à l'avantage des actionnaires de dix à trente ans d'ici.

Quatrièmement. D'autres demandes se font à la compagnie d'extensions additionnelles de diverses parts, s'il y est fait droit, nécessiteront une augmentation de dépenses; mais il est prévu que ces extensions apporteront grandement aux gains et qu'il en résultera un grand bien pour la compagnie et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le plan de finance de la compagnie tel qu'il est suggéré ou proposé est compréhensible, non seulement pour les conditions existantes, mais pour la durée des diverses franchises de la compagnie.

Les gains accrues que la compagnie devrait recevoir les prochaines années devraient plus que compenser des dépenses additionnelles qu'occasionnera l'émission de bons que le Conseil de Direction se propose d'émettre.

Le Conseil de Direction a la plus entière confiance dans la propriété et les sécurités de la Compagnie qui, au moyen d'une gestion financière judicieuse et une bonne administration, gagneront de plus en plus en valeur avec le temps; et c'est la plus sincère opinion du Conseil de Direction que le plan soumis aux actionnaires servira le mieux les intérêts de la compagnie sous tous de tous les points de vue.

L'exposé ci-dessus fait aux actionnaires a été approuvé et adopté par le vote unanime du Conseil de Direction.

HUGH MCCLOSKEY, Président.

JOS. H. DE GRANGE, Secrétaire.

Rapport des Commissaires des Prisons et des Asiles.

Le Bureau des Commissaires des Prisons et Asiles de la Nouvelle-Orléans, a publié hier son douzième rapport annuel.

Ce rapport donne un compte-rendu complet sur le nombre de personnes qui ont été emprisonnées pendant l'année dernière, dans la prison de paroisse, la maison de détention et les divers asiles charitables de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle plainte en vertu de la loi sur les denrées alimentaires.

Une plainte a été portée hier à la Cour fédérale de District par le district attorney fédéral Charlton Beattie, contre la maison de commerce Westfield Bros., accusée d'avoir violé la loi sur les denrées alimentaires.

Le 11 janvier 1908 Westfield Bros. ont expédié à Orr, Jackson et Cie., à Nashville, Tenn., 84 sacs de café.

Une analyse chimique à laquelle a procédé le laboratoire fédéral a démontré que ce café avait été adul-

teré avec des matières dangereuses pour la santé des consommateurs.

Mort à l'Hôpital. Looby Moore, le gamin accidentellement blessé par un camarade le mois dernier, alors qu'il chassait dans le voisinage du canal de la rue Dix-septième est mort à l'hôpital hier soir à huit heures de ses blessures.

Vol d'enfant.

Mme C. M. O'Neal, alias Mme Nelson, sous le coup d'une accusation de vol d'enfant, à Jackson, Miss., a été arrêtée hier après-midi rue Octavia 539 par le détective Methe. L'enfant, une fillette de 3 ans, était avec elle. Cette dernière a été remise entre les mains de la Société pour la protection de l'enfance.

Corps trouvé.

Le corps d'un homme âgé d'environ 40 ans, a été trouvé flottant dans le fleuve, au pied de la rue Bartholomew, hier matin à neuf heures. L'état de décomposition avancé du cadavre a rendu impossible toute identification. Les restes ont été transportés à la morgue.

JAMES BONNOT, Successeur de JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres No 623 RUE STE-ANNE SALONS FUNEBRES. Téléphone No 1042.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd., Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Nd Remparts PHONE REMLOCK..... 408

PHONE REMLOCK 2nd. EMILE LABAT (Autrefois Mme Veuve Jos. Ray) Directeur de Pompes Funèbres et Embaument, No 1308 AVENUE NORD REMPARTS Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Entièrement faits des prix modiques. Ordres reçus par téléphone à n'importe quel moment. -101 sept-1041-

AVIS SPECIAUX.

BUREAU DE LA NEW ORLEANS RAILWAY & LIGHT COMPANY - 317 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, Lae. 19 mai 1909 - Une assemblée générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu dans les bureaux ci-dessus indiqués le 28 juin 1909, entre midi et deux heures P. M., en vertu d'une résolution de son Board of Directors adoptée le 18 mai 1909, pour voter conformément à l'Article V de la charte pour autoriser l'émission de cinquante millions de dollars de Bons de cinq pour cent, dont quarante ans ou première hypothèque et de rachat.

Les livres de transferts pour les actions pré-férées et communes seront fermés du 20 juin au 25 juin 1909, inclusivement, à midi de chaque jour. JOS. H. DE GRANGE, Secrétaire.

AMUSEMENTS

WEST END Tous les Soirs

ORCHESTRE MILITAIRE DE TOSNO BERRY et BERRY LK AUSTIN LE TRIO MARLO CLIFFER COMELY CO KINODROME

Spéciale mention de 1000 en vente à la vente au Museum de France de l'Exposition Hart, 93th rue de Canal.

HOTEL ET RESTAURANT DU WEST END

T. TRASCINA, Prop.ouvert sous le nom de T. TRASCINA. Tous les Meta Dilecta de la Saison bien Cuite et Soignéesment Servies. PRIX RAISONNABLES. 19 mai-31

100-SHUBERT

Spécialité Continée de 15:30 à 10:30 p. m. Chaque Jour. Grand Divertissement de Tableaux -DE- G. T. CRAWFORD. Changement de Tableaux les Dimanches et Jours. Chaque Représentation dure Plus d'une heure.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville. Steamer NEW GAMBIA

Commencant le 15 Avril 1909. Partira de MILNEBURG à l'arrière des trains de Petit-Louisville et Macville à la tête de la rue du Canal. Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrière de 10 à 12 h. m. Au retour, quittera Madisonville sous les jours à 5 heures a. m. L'eau et le temps le permettant.

11-00 EXCURSIONS \$1.00 Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pleasant Park, dimanche et mercredi à l'arrière du train de 8 h. a. m. Partira tous les jours à la gare du chemin de fer de Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod. W. C. COYLE & OIE, Agents. No 237 rue Carondelet. 16 avril-17

SALLE DE BILLARDS MILLER

Parties entre Experts Tous les Soirs. Tables nombreuses et les plus modernes aux Etats-Unis. Un établissement parfaitement tenu et des mieux fréquentés à la Nlle-Orléans. 116 Rue Royale; 117 Passage de la Bourse, près Canal. J. MILLER, Propriétaire.

Société Psychologique Française.

Les personnes désireuses de faire partie de la Société Française Psychologique (EN FORMATION) pour l'étude des Sciences Psychiques, tant au point de vue philosophique qu'au point de vue expérimental, sont priées de vouloir bien correspondre par lettre avec MONSIEUR A. D'AYOUB, 2648, 1 rue Louis Pasteur, Nouvelle-Orléans 20 mai-11

RESTAURANT HENRI, IV Et Bureau de Placement

132 Passage de la Bourse, Nouvelle-Orléans. Table d'Hôte à 6 heures P. M. Spécialités: Garbure, Boudin, Saucisses à la Bretonne et Bœuf à l'Aligot, Louch, à la Reine, à l'Orléans, Pâtis Modérés. Logement: Chambres 25 Soirs. SYLVAIN VIDALAT, Prop. 4 mars-31

PETITES ANNONCES.

UNE DAME demande 3 chambres dans une famille demandant son toit de la rue Canal, téléphone 1028 Bourbon. 25 mai-

honnêtement la part...

-Ah! bien, Milou, dit Mariette, je ne te savais pas si bête que ça!

-Vous avez l'air de m'en vouloir, reprocha docement Lucien.

-Je ne sais pas auquel j'en veux le plus.

"Vous m'avez menti, vous m'avez fait croire que Milou était mort, vous m'avez laissé pleurer toute une journée, quand un mot de vérité aurait suffi à me consoler.

-Vous savez bien, dit docement Lucien, que j'avais mes raisons.

-Six millions de raisons, appuya Milou. Mais Mariette se retourna vers lui:

Après des banalités sur la pluie et le beau temps, ils arrivèrent bien vite à parler du sujet dont leur esprit était obsédé:

-Tu n'avais pas mal combiné ton coup, fit observer machinalement Milou. Tous mes compliments. Tu as vraiment profité de ton séjour à Paris.

"Et tu croyais bien réessayer l'affaire sans moi, vilain traitre! Lucien rougit légèrement, mais il répondit du tac au tac:

-Dis-donc, toi, si tu es embroché chez moi... c'était sans doute...

-Je n'ai rien à cacher, interrompit docement Milou, je voulais faire ton bonheur malgré toi. J'espère que tu me connais assez pour savoir que je l'aurais remis

Elle marchait lentement, très belle dans la simplicité de sa robe de deuil.

Mais bientôt elle entra sous une porte cochère et disparut.

Elle allait donner sa leçon dans cette même maison, où Milou l'avait vue entrer, le jour où il l'avait reconstruite pour la première fois...

Les deux hommes s'étaient installés tous les trois à la terrasse d'un café et commandèrent des bocks. Milou dit:

-Tous ces événements imprévus m'ont donné soif, et il y avait un coup sur coup deux verres de bière.

La conversation languit. Les deux hommes réchâchaient.

Après des banalités sur la pluie et le beau temps, ils arrivèrent bien vite à parler du sujet dont leur esprit était obsédé:

-Tu n'avais pas mal combiné ton coup, fit observer machinalement Milou. Tous mes compliments. Tu as vraiment profité de ton séjour à Paris.

"Et tu croyais bien réessayer l'affaire sans moi, vilain traitre! Lucien rougit légèrement, mais il répondit du tac au tac:

-Dis-donc, toi, si tu es embroché chez moi... c'était sans doute...

-Je n'ai rien à cacher, interrompit docement Milou, je voulais faire ton bonheur malgré toi. J'espère que tu me connais assez pour savoir que je l'aurais remis

Elle marchait lentement, très belle dans la simplicité de sa robe de deuil.

Mais bientôt elle entra sous une porte cochère et disparut.

Elle allait donner sa leçon dans cette même maison, où Milou l'avait vue entrer, le jour où il l'avait reconstruite pour la première fois...

Les deux hommes s'étaient installés tous les trois à la terrasse d'un café et commandèrent des bocks. Milou dit:

-Tous ces événements imprévus m'ont donné soif, et il y avait un coup sur coup deux verres de bière.

La conversation languit. Les deux hommes réchâchaient.

Après des banalités sur la pluie et le beau temps, ils arrivèrent bien vite à parler du sujet dont leur esprit était obsédé:

-Tu n'avais pas mal combiné ton coup, fit observer machinalement Milou. Tous mes compliments. Tu as vraiment profité de ton séjour à Paris.

"Et tu croyais bien réessayer l'affaire sans moi, vilain traitre! Lucien rougit légèrement, mais il répondit du tac au tac:

-Dis-donc, toi, si tu es embroché chez moi... c'était sans doute...

-Je n'ai rien à cacher, interrompit docement Milou, je voulais faire ton bonheur malgré toi. J'espère que tu me connais assez pour savoir que je l'aurais remis

Elle marchait lentement, très belle dans la simplicité de sa robe de deuil.

Mais bientôt elle entra sous une porte cochère et disparut.

Elle allait donner sa leçon dans cette même maison, où Milou l'avait vue entrer, le jour où il l'avait reconstruite pour la première fois...

Les deux hommes s'étaient installés tous les trois à la terrasse d'un café et commandèrent des bocks. Milou dit:

-Tous ces événements imprévus m'ont donné soif, et il y avait un coup sur coup deux verres de bière.

La conversation languit. Les deux hommes réchâchaient.

Après des banalités sur la pluie et le beau temps, ils arrivèrent bien vite à parler du sujet dont leur esprit était obsédé:

-Tu n'avais pas mal combiné ton coup, fit observer machinalement Milou. Tous mes compliments. Tu as vraiment profité de ton séjour à Paris.

"Et tu croyais bien réessayer l'affaire sans moi, vilain traitre! Lucien rougit légèrement, mais il répondit du tac au tac:

-Dis-donc, toi, si tu es embroché chez moi... c'était sans doute...

-Je n'ai rien à cacher, interrompit docement Milou, je voulais faire ton bonheur malgré toi. J'espère que tu me connais assez pour savoir que je l'aurais remis

Elle marchait lentement, très belle dans la simplicité de sa robe de deuil.

Mais bientôt elle entra sous une porte cochère et disparut.

Elle allait donner sa leçon dans cette même maison, où Milou l'avait vue entrer, le jour où il l'avait reconstruite pour la première fois...